

2011

Les jugements principaux expliqués par
Cheikh 'Abdoullah Al-Bassâm
Chapitre du jeûne (1)



Mehdi Abou Abdirrahman

www.spfbirmingham.com

8/12/2011

Chapitre du jeûne:

Son origine linguistique (c'est-à-dire: l'origine du mot "As-Siyyâm" dans la langue arabe) est : "al-imsâk" : l'abstinence.

Dans le jargon religieux (le vocabulaire propre à la religion) : c'est : l'abstinence de tout ce qui rompt le jeûne avec l'intention (de jeûner), et ce depuis la levée de l'aube jusqu'au coucher du Soleil.

Le jeûne du mois de Ramadan est le quatrième pilier parmi les piliers de l'Islam.

Le jeûne fait partie des meilleures des adorations car il regroupe les trois genres de patience :

- 1-La patience sur l'obéissance d'Allah
- 2-La patience sur le fait de ne pas désobéir à Allah
- 3-La patience quant à ce qu'Allah a prédestiné d'affligeant.

Et aussi parce qu'Allah s'est attribué à Lui-même (de récompenser) le jeûne, et a promis de le récompenser d'une récompense venant de Lui Exalté soit-Il, et car il est un secret entre Le Seigneur et Son serviteur ; le jeûne fait donc partie des dépôts les plus importants.

En ce qui concerne ses sagesse et ses secrets (du jeûne) :

Ce n'est pas dans une section résumée comme celle-ci que l'on peut mettre cela en évidence, mais j'en indiquerai une partie afin que connaisse le lecteur certaines sagesse d'Allah dans Sa Législation, et

qu'il augmente donc en Foi et en certitude à une époque où les croyances se sont ébranlées et où s'est affaibli la Foi.

C'est à Allah que nous appartenons et vers Lui que nous retournons!

Parmi ces nobles sagesses :

- L'adoration d'Allah et la soumission à Lui ; afin que le jeûneur soit tourné vers Allah Le Très-Haut, soumis entre Ses Mains, ignorant l'emprise du désir.

Car la force incite à la rébellion et à l'insolence :

(La traduction du sens de) la parole d'Allah dit :

"Prenez garde! Vraiment l'Homme devient rebelle! Dès qu'il estime qu'il peut se suffire à lui-même."

Sourate Al-'Alaq v.6 et 7.

- Afin qu'il sache qu'il est faible, impotent devant Allah, lorsqu'il voit sa faiblesse et son incapacité et qu'il désapprouve donc pour lui-même l'orgueil et la vanité ; et qu'il se soumette à son Seigneur et soit doux envers Ses créatures.
- Et parmi les sagesses il y a les sagesses d'ordre social :

Qu'ils (les musulmans) soient regroupés sur une même adoration, au même moment ; qu'ils patientent tous : ceux parmi eux qui sont forts et les faibles, les nobles et ceux de basse souche, les riches et les pauvres ; qu'ils patient tous quant à endurer et supporter (cette adoration) ; ce qui

a pour conséquence l'union de leurs cœurs et la liaison de leurs âmes et rassemble leur parole.

Il n'y a rien de plus fort que cette volonté ferme, que la plus forte des propagandes ne peut détourner.

De même c'est (le jeûne) une cause d'affection les uns envers les autres, et de miséricorde les uns envers les autres lorsque le riche sent la douleur de la faim le brûlement (occasionné) par la soif.

Il se rappelle alors que son frère pauvre endure ces douleurs toute la vie ; il se montre alors généreux envers lui en lui donnant de son argent ce qui supprime les rancunes et les haines, et va les remplacer par l'amour et l'harmonie ; et c'est par cela que se réalise la paix entre les différentes couches (sociales).

Parmi les sagesses également (du jeûne) :

- Des sagesses comportementales et éducationnelles car il (le jeûne) enseigne la patience et l'endurance, il renforce la volonté et la résolution ; il forme à rencontrer les difficultés et à les aplanir, les calamités et à les rendre faciles.

Parmi les sagesses (du jeûne) :

- Les sagesses (qui relèvent du domaine) de la santé car l'estomac est la demeure de la maladie et la prévention est le fâite du remède.

Il faut que l'estomac ait un moment de repos et de relaxation après la fatigue (encourue) par la continuité des aliments et son occupation à arranger (ces aliments).

Ce fût donc quelques paragraphes qui indiquent certaines sagesse parmi les sagesse d'Allah Le Très-Haut.

L'étude approfondie de ce que peut appréhender la raison humaine requiert des ouvrages indépendants ; à plus forte raison ce que Seul Allah sait comme principes sages et justes.

Le cent soixante-quatorzième hadîth:

(Le premier de ce chapitre sur le jeûne) :

D'après, Abou Horeirah qu'Allah l'agrée, qui dit :

Le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"Ne faites pas précéder le Ramadan d'un jour ou deux (en les jeûnant), sauf pour un homme qui a l'habitude de jeûner un jour : qu'il le jeûne donc."

Rapporté par Al-Boukhârî n°1914 et Mouslim n°1082.

Vocabulaire :

لَا تَقَدَّمُوا : avec une fatha sur le tâ et le dâl, en supprimant le tâ du présent (ت) à l'origine c'est : تُقَدَّمُوا.

Le sens général du hadîth :

Le Très-Sage Législateur veut faire la distinction entre les adorations et les habitudes, et Il veut faire la distinction entre les adorations obligatoires et les surérogatoires afin que la différence soit établie entre l'un et l'autre.

C'est pour cela qu'Il a interdit de faire précéder le mois de Ramadan d'un ou deux jours ou semblable à cela (en les jeûnant), afin qu'il ne soit pas en état de jeûne, prêt pour jeûner le mois de Ramadan, à l'exception faite de celui qui a l'habitude de jeûner comme le jeûne du jeudi ou du lundi ou un jour de jeûne (obligatoire) dont il doit s'acquitter mais pour lequel le temps presse ou un vœu dont il est obligatoire de s'acquitter, qu'il le jeûne donc car il (ce jeûne) est lié à sa cause ; en opposition à un acte surérogatoire absolu car le moindre (qu'on puisse dire à son sujet c'est que) c'est détestable (makrouh).

Ce que l'on prend de ce hadîth :

1-L'interdiction de précéder le Ramadan d'un ou deux jours (en les jeûnant)

2-La permission de le faire où ce qui précède le Ramadan coïncide avec un jeûne qu'il a l'habitude de faire comme de jeûner le jeudi et le lundi.

3-Fait partie de la sagesse de cela- et Allah est plus Savant- de distinguer les adorations obligatoires des surérogatoires, et de se préparer pour le Ramadan avec enthousiasme et désir, et afin que le

jeûne soit la marque distinctive de ce noble mois qui se distingue (des autres mois) par cela (le jeûne).